

MINISTERE DE LA SECURITE

SECRETARIAT GENERAL

ACADEMIE DE POLICE

DIRECTION GENERALE

SECRETARIAT GENERALE

N°2026..... /MSECU/SG/AP/DG/SG

BURKINA FASO
La patrie ou la mort, nous vaincrons



Pabré, le

**TERMES DE REFERENCE POUR L'ORGANISATION D'UNE SESSION DE
FORMATION EN GESTION DE SECURITE / SURETE DES MINES**

I. Contexte et justification

Dans un contexte marqué par l'expansion du secteur minier et la montée des défis sécuritaires liés à l'exploitation des ressources naturelles, il devient impératif de renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la sécurisation des sites miniers. C'est dans cette dynamique que l'Académie de Police lance un appel à candidature pour une formation intensive de cinq (05) jours en gestion de la sûreté et de la sécurité des mines. Cette formation vise à doter les participants des compétences techniques, stratégiques et opérationnelles nécessaires pour anticiper, évaluer et gérer les risques sécuritaires inhérents aux activités minières. Pour ce faire, elle s'adresse aux professionnels du secteur public et privé, engagés dans la sécurité des sites miniers, des activités minières ou la gestion des risques sécuritaires.

II. Objectifs et compétences visées

La formation vous offre l'opportunité d'acquérir des connaissances essentielles. A l'issue de la formation, le participant sera en mesure :

- de maîtriser les principes fondamentaux de la sécurité et de la sûreté minières ;
- de comprendre les enjeux sécuritaires liés aux activités minières ;
- d'identifier et évaluer les menaces, risques et vulnérabilités spécifiques aux sites et activités minières ;
- d'élaborer des stratégies de prévention, d'intervention et de sécurisation ;
- de développer des stratégies opérationnelles pour prévenir et gérer les incidents et menaces (incidents terroristes, accidents, intrusion, trafics, sabotage, etc.) ;
- de renforcer la coordination entre forces de l'ordre, services de l'État et opérateurs miniers ;
- de promouvoir une culture de sécurité durable au sein du site minier.

III. Public Cible

Cette formation s'adresse principalement aux :

- personnel de sécurité ;
- responsables hygiène, sécurité, environnement (HSE) ;
- cadres des ministères en charge des mines, ;
- personnes intervenant dans la sûreté des sites miniers ;
- responsables et agents de sécurité dans les sociétés minières ;
- professionnels impliqués dans la surveillance, la régulation ou la sécurisation des activités minières ;
- personnes souhaitant se spécialiser dans le domaine.

IV. Conditions de participation

Peut prendre part à cette formation, tout agent public ou privé des deux (02) sexes et remplissant les conditions spécifiques suivantes :

- avoir des connaissances dans le domaine minier ou dans le domaine de la sécurité ;
- être titulaire du Baccalauréat au moins ou tout diplôme professionnel équivalent ;
- être entièrement disponible pour suivre la formation avec assiduité ;
- disposer d'un ordinateur portable.

V. Contenu de la formation

- cadre juridique et institutionnel de la sécurité minière ;
- évaluation des risques et menaces en milieu minier ;
- stratégies de sûreté et de sécurité ;
- techniques d'intervention et de contrôle ;
- communication et coordination interinstitutionnelle.

Cette formation allie théorie et pratique pour garantir une compréhension approfondie des enjeux de la gestion de la sûreté/sécurité des mines.

VI. Débouchés Professionnels

Les compétences acquises ouvrent la voie à des carrières telles que :

- Responsable sécurité ou sûreté minière ;
- Coordinateur (Hygiène, Sécurité, Environnement) sur site ;
- Chef de la sécurité des sites miniers ;
- Auditeur interne en sécurité industrielle ;
- Conseiller en gestion des risques miniers.

VII. Composition et dépôt de dossier de participation

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande adressée à Monsieur le Directeur Général de l'Académie de Police ;
- une photocopie simple de la Carte Nationale d'Identité ou du passeport en cours de validité ;
- Une copie du diplôme de baccalauréat ou tout autre diplôme équivalent
- un curriculum vitae synthétique de deux (02) pages maximums ;
- une lettre de motivation.

Les dossiers seront reçus uniquement en ligne à l'adresse électronique : dirpc.academie@gmail.com du 20 Avril au 13 mai 2026.

Tout dossier incomplet ou non conforme sera rejeté. Les candidats sélectionnés seront informés de leur participation.

VIII. Modalités

La formation se déroulera **du 25 au 30 Mai 2026** en mode présentiel à l'académie de Police sise à Pabré. Elle sera assurée par cinq (05) enseignants, des experts et praticiens expérimentés qui feront recours aux méthodes d'apprentissage actives à travers notamment des travaux pratiques.

L'obtention du certificat en « *gestion de la sécurité/sûreté des mines* » est conditionnée par la réussite à l'évaluation finale.